

# Pollution à Moulins : le “ 17 ” pris à témoin

**Moulins-sur-Céphons.** L'ADQV dénonce, depuis plusieurs années, le centre d'enfouissement des boues chromées de la Céphons. Hier, ils ont frappé fort.

Pas question de se taire ! Hier matin, les membres de l'association de défense de la qualité de la vie dans les vallées de la Céphons et de la Nahon (ADQV) ont mené une opération médiatique. En appelant pompiers et gendarmes. Objectif de l'association : frapper les esprits et faire constater aux forces de l'ordre la pollution générée par le centre de stockage de boues, installé à Moulins-sur-Céphons.

## “ Où sont passées les analyses ? ”

Depuis plusieurs années, l'association lutte en effet contre l'installation de cette structure, destinée à accueillir les boues chromées - et donc « toxiques » - qui encombraient jusqu'alors les rives de la Céphons.

Hier matin donc, pompiers et gendarmes de Levroux arrivent sur le site, quelques minutes après l'appel de l'association. Ils sont suivis de près par le véhicule d'intervention risques technologiques, venus du centre de secours de Châteauroux. Si les moyens déployés étaient importants, les pompiers n'ont pas jugé utile d'effectuer de prélèvements. « Regardez, ils sont en train de rejeter toute la pollution dans la nature, grondent les membres de l'association. Où sont les analyses ? Il était prévu que l'eau soit analysée avant d'être rejetée ! » Une pompe installée dans le bassin de lixiviat (le liquide résiduel extrait de ces boues chromées) est en effet en train de rejeter l'eau dans un ruisseau



Hier matin, des défenseurs de l'environnement ont pris à témoin pompiers et gendarmes sur le site de Moulins-sur-Céphons.

(lire ci-contre la réponse du Syndicat Nahon Céphons, maître d'œuvre du projet). Quelques jours plus tôt, l'ADQV avait pourtant bon espoir. Jeudi dernier, un expert de Limoges, désigné par la cour administrative d'appel de Bordeaux, s'était en effet rendu sur les lieux afin d'évaluer la conformité du site. Engorgements, fuites... L'expert, accompagné de représentants de la préfecture, avait alors constaté de nombreuses anomalies. « Tous ont reconnu qu'il y avait des malfaçons. On a alors pensé qu'ils allaient agir. Mais on ne voit rien venir », tempête Bertrand Verbrugghe, trésorier de l'ADQV. C'est donc face à l'immobilisme des pouvoirs publics

que l'association a décidé d'agir, hier. Une action destinée à alerter une nouvelle fois l'opinion publique. Contactée, la préfecture n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Esti-

mant, en effet, que le préfet n'avait pas à intervenir dans le cadre d'une expertise judiciaire.

Camille Chatillon

## réaction

### “ Feu vert du laboratoire ”

Joël Réty, président du syndicat Nahon Céphons, maître d'œuvre du projet. « Il n'y a pas d'engorgements, ni de graves problèmes d'étanchéité, ni d'écoulement direct dans la nature comme l'indique l'ADQV. Celle-ci doit cesser de divulguer de telles informations et apeurer inutilement la population avec des propos mensongers. » Concernant l'action de l'ADQV

hier matin, le Syndicat s'est dit très en colère : « On a fait ce site dans les normes. Tout ce qui a été mis en place a été contrôlé par une société à Paris. C'est tout à fait normal qu'une pompe rejette actuellement l'eau du bassin des lixiviat : on a eu le feu vert du laboratoire qui a procédé à des analyses il y a quinze jours. On est des gens sérieux, on ne fait pas les choses au hasard ! »

## tribunal correctionnel

# Trois ans ferme pour un vol de métaux

Hier après-midi, trois jeunes hommes comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Châteauroux pour un vol de métaux. Vol aggravé par deux circonstances : le fait qu'il ait été commis en réunion et par effraction. « L'histoire est très simple, commence le président du tribunal. Elle se joue en deux actes. »

Acte I, le 17 août dernier, vers 18 h 30. Une patrouille de police est appelée au centre de formation Afpa de Châteauroux. Un voisin a vu deux indi-

vidus avec des sacs remplis de matériaux. Sur place, les policiers constatent l'effraction. A 23 h 50, nouveau signalement, toujours pour le centre Afpa. Cette fois, un voisin dit avoir aperçu quatre ou cinq individus.

### “ J'suis pas un voleur ! ”

Acte II. Sur place, un suspect est arrêté. Il a 23 ans et un casier judiciaire. Plus tard dans la nuit, l'un de ses complices est interpellé alors qu'il conduit sans permis. Lui a 20 ans et n'a

pas de casier. Tous deux reconnaissent les faits et livrent le nom d'un troisième homme chez qui ils auraient passé la soirée et qui aurait participé au cambriolage. Agé de 19 ans, il a déjà huit mentions sur son casier, il est en état de récidive légale. Depuis les faits, il est incarcéré.

Il nie : « J'travail, j'suis pas un voleur, j'ai une famille. » Difficile à croire pour le procureur Line Buraud : « S'il comparait sous escorte, c'est parce que, alors qu'il était en garde à vue, il a téléphoné à sa maman pour

lui demander de faire le ménage, de détruire ce qu'il avait volé ! »

Elle requiert trois ans de prison dont 14 mois ferme, six mois avec sursis pour son complice au casier vierge et 2 mois ferme contre le troisième. Elle demande 500 € d'amende pour chacun. Le tribunal a prononcé les peines demandées pour les deux hommes qui ont reconnu les faits, leur complice de 19 ans écope d'une peine de trois ans ferme avec mandat de dépôt.

Céline Bardy

## LA CHATRE-LANGLIN Les voleurs encagoulés avaient grand soif

C'est un important stock de bouteilles d'alcool qui a été dérobé aux établissements Aunini, sur la commune de la Châtre-Langlin (voir la NR d'hier), par quatre individus encagoulés, dans la nuit de dimanche entre 1 h 30 et 3 h 40. Elles appartenaient aux établissements Bergeron-distribution, basés sur la commune de Sacierges-Saint-Martin. Le préjudice (de nombreuses bouteilles d'alcool et de champagne), s'élève à environ 30.000 €, auquel s'ajoute le vol d'un véhicule 3,5 t appartenant aux établissements Aunini. Ce dernier a servi à évacuer le butin. Il a été retrouvé hier dans le département du Cher en limite de l'Allier, vers Sancoins, entièrement calciné.

L'enquête menée par la brigade territoriale de Saint-Benoît-du-Sault se poursuit et les gendarmes renouvellent leur appel invitant toutes les personnes qui pourraient donner quelques informations à prendre contact avec eux en composant le 02.54.24.63.50.

## CELON Cambriolage

Dans la nuit de mardi à mercredi, la salle des fêtes de Celon a été visitée. Le ou les auteurs du délit ont dérobé les quatre enceintes. « Le montant du préjudice n'a pas encore été évalué » précise le maire de la commune visiblement peiné par cet acte de vandalisme.

## le chiffre

### 4

C'est le nombre d'accidents de la route qui ont eu lieu dans l'Indre, entre lundi 22 et dimanche 28 septembre. Ceux-ci ont fait huit blessés au total. Deux de ces accidents sont dus à la vitesse, un autre au non-respect de priorité ou à un dépassement dangereux et un autre à l'alcool. Sur les 1.231 dépistages d'alcoolémie réalisés la semaine dernière, 27 procès-verbaux ont été établis et 11 permis de conduire retirés. Concernant la vitesse, 1.053 procès-verbaux ont été dressés et 24 permis retirés.

## Ecrivez-nous

Réagir : Pour vos réactions à chaud, sur l'actualité ou un de nos articles : rendez-vous sur notre site [www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr) et remplissez le formulaire que vous trouverez à la fin de chaque article.